

Commune Saint Maurice / Avis sur dossier de modification simplifiée n°2

À partir de PUJOL-LAFOND Marion - DDT 63/SPAR/BPA <

Date Mer 09/10/24 12h33

À

Cc

Bonjour,

Suite à la réception du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Saint Maurice, vous trouverez ci après nos remarques valant avis de l'État.

Notre Avis est favorable sous réserve de la prise en compte des différents éléments détaillés ci après.

La communauté de Mond 'Arverne a engagé par arrêté du 17 juin 2024 une procédure de modification simplifiée (N°2) du PLU de la commune de Saint Maurice approuvé le 30 juin 2006.

Celle-ci consiste :

- à la suppression des emplacements réservés n°5, 8, 16, 18, 19, 20 et 24 , les projets sur ces derniers n'étant plus d'actualité ainsi que les emplacements réservés n°9, 15 et 17, les parcelles en question ayant été acquises par la commune,
- à la création de 2 nouveaux emplacements réservés numérotés 25 et 26 pour l'extension des 2 parkings publics situés dans le hameau de Lissac.

Ce dossier n'appelle aucune observation sur le fond (pas d'enjeux environnementaux), cependant de nombreuses erreurs ont été identifiées, ce qui ne permet pas une lecture fluide et cohérente du document.

- **ER n°9** : le plan de la page 8 met en évidence un périmètre de l'ER qui ne correspond pas à celui du règlement graphique du PLU.

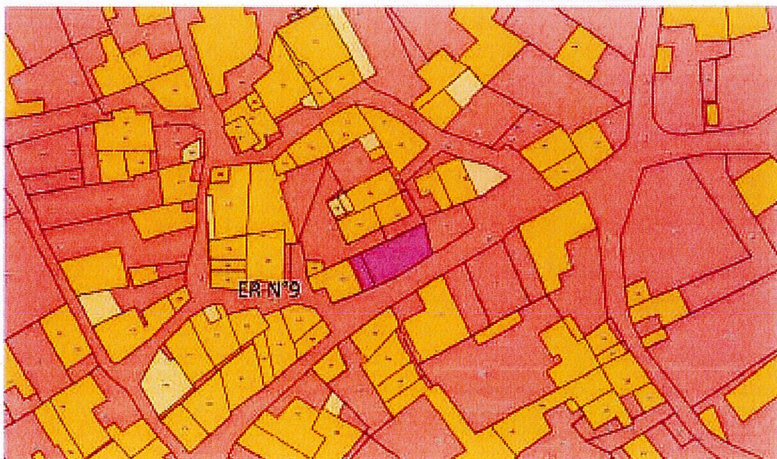
- ER n°9 :

Références cadastrales : AC 813 et AC 814

Superficie : 232 m<sup>2</sup>

Zonage PLU : UD

Objet : création d'un parking





- **ER n°9** : la superficie est de 232 m<sup>2</sup> à la page 8 et 14 et de 230m<sup>2</sup> à la page 17

• **ER n°9 :**

Références cadastrales : AC 813 et AC 814

Superficie : 232 m<sup>2</sup>

Zonage PLU : UD

Objet : création d'un parking

**RECAPITULATIF DES EMPLACEMENTS RESERVES MODIFIES**

N° ER	Références cadastrales	Superficie (m <sup>2</sup> )	Zonage	Objet	Modification à apporter	Motif
5	ZC 179	100	N	Réaménagement de carrefour	ER à supprimer	Projet abandonné
8	AC 403	130	UD	Ouverture d'un passage	ER à supprimer	Projet abandonné
9	AC 813 AC 814	232	UD	Création d'un parking	ER à supprimer	Projet réalisé

**PIÈCES MODIFIÉES**

Les modifications envisagées portant sur la liste des emplacements réservés annexée au PLU, sur le plan de zonage ou sont localisés les emplacements réservés, ainsi que sur le rapport de présentation qui liste, page 61, les emplacements réservés en les regroupant par vocation.

La liste des emplacements réservés est modifiée comme suit :

N°	DÉSIGNATION	Révisibilité	Longueur ou surface
1	Aménagement des rives d'Allier pour l'accès au public	Commune	17 240 m <sup>2</sup>
2	Réalisation d'un chemin piéton le long de l'Allier	Commune	ND
4	Aménagement des abords de la ferme Margot	Commune	1 340 m <sup>2</sup>
5	Réaménagement de carrefour	Commune	95 m <sup>2</sup>
6	Réalisation d'une ancienne décharge en terrain communal	Commune	330 m <sup>2</sup>
7			1 250 m <sup>2</sup>
8	Ouverture d'un passage	Commune	30 ml
9	Création d'un parking	Commune	230 m <sup>2</sup>

- le récapitulatif des ER modifiés de la page 14 mentionne pour l'ER n°8 une superficie de 130m<sup>2</sup> alors qu'à la page 7, elle est de 103 m<sup>2</sup> et 30 ml à la page 17.

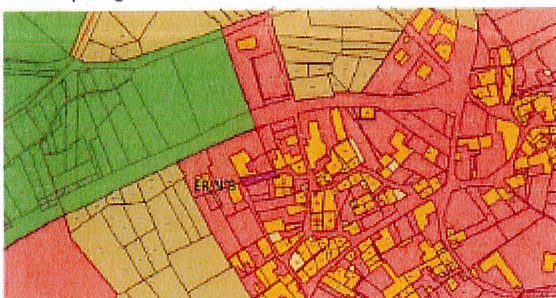
• **ER n°8 :**

Références cadastrales : AC 403

Superficie : 103 m<sup>2</sup>

Zonage PLU : UD

Objet : ouverture d'un passage



**Motif de la suppression :** Il était prévu l'acquisition d'une parcelle et l'aménagement d'un cheminement entre l'impasse du Verger Bas et la rue de la Reine. Cet aménagement s'avère de peu d'intérêt au regard des coûts induits, compte tenu de la faiblesse des besoins et de l'existence d'une trame viaria déjà bien développée dans le bourg de Lissac (connexion avec la rue de la Reine par la rue du Treuil).

REGARITULATIE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS MODIFIÉS

N° ER	Références cadastrales	Superficie (m²)	Zonage	Objet	Modification à apporter	Motif
5	ZC 179	100	N	Réaménagement de carrefour	ER à supprimer	Projet abandonné
8	AC 403	130	UD	Ouverture d'un passage	ER à supprimer	Projet abandonné

**PIÈCES MODIFIÉES**

Les modifications envisagées portent sur la liste des emplacements réservés annexée au PLU, sur le plan de zonage où sont localisés les emplacements réservés, ainsi que sur le rapport de présentation qui liste, page 61, les emplacements réservés en les regroupant par vocation.

La liste des emplacements réservés est modifiée comme suit :

N°	DÉSIGNATION	Bénéficiaire	Longueur ou surface
1	Aménagement des rives d'Allier pour l'accueil du public	Commune	17 240 m²
2	Réalisation d'un chemin piéton le long de l'Allier	Commune	ND
4	Aménagement des abords de la fontaine Margot	Commune	1 340 m²
5	<del>Réaménagement de carrefour</del>	<del>Commune</del>	<del>80 m²</del>
6	Réhabilitation d'une ancienne décharge en terrain communal	Commune	330 m²
7			1 250 m²
8	<del>Ouverture d'un passage</del>	<del>Commune</del>	<del>30 ml</del>

- **ER n°15:** la superficie est de 274 m<sup>2</sup> à la page 8 et 14 et il est mentionné une largeur de rue de 7m page 17.

- ER n°15 :

Références cadastrales : ZD 531 – ZD 532 – ZD 533 – ZD 534 – ZD 535 – ZD 536 – AB 619

Superficie : 274 m<sup>2</sup>

Zonage PLU : UG\*

Objet : élargissement du chemin de Puy Saily

**PIÈCES MODIFIÉES**

Les modifications envisagées portent sur la liste des emplacements réservés annexée au PLU, sur le plan de zonage où sont localisés les emplacements réservés, ainsi que sur le rapport de présentation qui liste, page 61, les emplacements réservés en les regroupant par vocation.

La liste des emplacements réservés est modifiée comme suit :

N°	DÉSIGNATION	Bénéficiaire	Longueur ou surface
1	Aménagement des rives d'Allier pour l'accueil du public	Commune	17 240 m²
2	Réalisation d'un chemin piéton le long de l'Allier	Commune	ND
4	Aménagement des abords de la fontaine Margot	Commune	1 340 m²
5	<del>Réaménagement de carrefour</del>	<del>Commune</del>	<del>80 m²</del>
6	Réhabilitation d'une ancienne décharge en terrain communal	Commune	330 m²
7			1 250 m²
8	<del>Ouverture d'un passage</del>	<del>Commune</del>	<del>30 ml</del>
9	<del>Création d'un parking</del>	<del>Commune</del>	<del>230 m²</del>
10			140 m²
11	Création de parkings	Commune	140 m²
14	Création d'un chemin de désenclavement le long de la rase	Commune	3 m de large 230 ml
15	Élargissement du chemin de Puy Saily	Commune	Largeur de rue : 7 m

- **ER n°16:** la superficie est de 37 m<sup>2</sup> à la page 9 et 14 et de 230m<sup>2</sup> à la page 17

- ER n°16 :

Références cadastrales : AB 657 – AB 799 – AB 800 – AB 801 – AB 802 – AB 803

Superficie : 37 m<sup>2</sup>

Zonage PLU : UD

Objet : élargissement de la rue du Château

## PIÈCES MODIFIÉES

Les modifications envisagées portent sur la liste des emplacements réservés annexée au PLU, sur le plan de zonage ou sont localisés les emplacements réservés, ainsi que sur le rapport de présentation qui l'accompagne, page 61, les emplacements réservés en les regroupant par vocation.

La liste des emplacements réservés est modifiée comme suit :

N°	DÉSIGNATION	Bénéficiaire	Longueur ou surface
1	Aménagement des rives d'Allier pour l'accueil du public	Commune	17 240 m <sup>2</sup>
2	Réalisation d'un chemin piéton le long de l'Allier	Commune	ND
4	Aménagement des abords de la fontaine Margot	Commune	1 340 m <sup>2</sup>
5	Réaménagement de carrefour	Commune	80 m <sup>2</sup>
6	Rehabilitation d'une ancienne décharge en terrain communal	Commune	330 m <sup>2</sup>
7			1 250 m <sup>2</sup>
8	Ouverture d'un passage	Commune	30 ml
9	Création d'un parking	Commune	230 m <sup>2</sup>
10			140 m <sup>2</sup>
11	Création de parkings	Commune	140 m <sup>2</sup>
14	Création d'un chemin de désenclavement le long de la rase	Commune	3 m de large 230 ml
16	Elargissement du chemin de Puy-Sally	Commune	Largeur de rue : 7 m
18	Elargissement de la rue du Château	Commune	16 m <sup>2</sup>

- **ER n°18:** la superficie est de 65 m<sup>2</sup> à la page 10 et 14 et de 230m<sup>2</sup> à la page 17

## PIÈCES MODIFIÉES

Les modifications envisagées portent sur la liste des emplacements réservés annexée au PLU, sur le plan de zonage ou sont localisés les emplacements réservés, ainsi que sur le rapport de présentation qui l'accompagne, page 61, les emplacements réservés en les regroupant par vocation.

La liste des emplacements réservés est modifiée comme suit :

N°	DÉSIGNATION	Bénéficiaire	Longueur ou surface
1	Aménagement des rives d'Allier pour l'accueil du public	Commune	17 240 m <sup>2</sup>
2	Réalisation d'un chemin piéton le long de l'Allier	Commune	ND
4	Aménagement des abords de la fontaine Margot	Commune	1 340 m <sup>2</sup>
5	Réaménagement de carrefour	Commune	80 m <sup>2</sup>
6	Rehabilitation d'une ancienne décharge en terrain communal	Commune	330 m <sup>2</sup>
7			1 250 m <sup>2</sup>
8	Ouverture d'un passage	Commune	30 ml
9	Création d'un parking	Commune	230 m <sup>2</sup>
10			140 m <sup>2</sup>
11	Création de parkings	Commune	140 m <sup>2</sup>
14	Création d'un chemin de désenclavement le long de la rase	Commune	3 m de large 230 ml
16	Elargissement du chemin de Puy-Sally	Commune	Largeur de rue : 7 m
18	Elargissement de la rue du Château	Commune	16 m <sup>2</sup>
17	Acquisitions d'un chemin sur réseaux publics d'assainissement	Commune	60 m <sup>2</sup>
18	Agrandissement de la place de la Mairie	Commune	70 m <sup>2</sup>

- **ER n°18 :**

Références cadastrales : AB 598

Superficie : 65 m<sup>2</sup>

Zonage PLU : UD

Objet : Agrandissement de la place de la Mairie

- **ER n°19:** la superficie est de 150 m<sup>2</sup> à la page 9 et 14 et de 165 m<sup>2</sup> à la page 17

## PIÈCES MODIFIÉES

Les modifications envisagées portent sur la liste des emplacements réservés annexée au PLU, sur le plan de zonage où sont localisés les emplacements réservés, ainsi que sur le rapport de présentation qui liste, page 81, les emplacements réservés en les regroupant par vocation.

La liste des emplacements réservés est modifiée comme suit :

N°	DÉSIGNATION	Bénéficiaire	Longueur ou surface
1	Aménagement des rives d'Allier pour l'accueil du public	Commune	17 240 m <sup>2</sup>
2	Réalisation d'un chemin piéton le long de l'Allier	Commune	ND
4	Aménagement des abords de la fontaine Margot	Commune	1 340 m <sup>2</sup>
5	Réaménagement de carrefour	Commune	80 m <sup>2</sup>
6	Réhabilitation d'une ancienne décharge en terrain communal	Commune	330 m <sup>2</sup> 1 250 m <sup>2</sup>
7			
8	Couverture d'un passage	Commune	30 ml
9	Création d'un parking	Commune	230 m <sup>2</sup>
10			140 m <sup>2</sup>
11	Création de parkings	Commune	140 m <sup>2</sup>
14	Création d'un chemin de désenclavement le long de la rase	Commune	3 m de large 230 ml
15	Elargissement du chemin de Puy Sally	Commune	Largueur de rue : 7 m
16	Elargissement de la rue du Château	Commune	14 m <sup>2</sup>
17	Acquisitions d'un chemin sur réseaux publics d'assainissement	Commune	60 m <sup>2</sup>
18	Agrandissement de la place de la Mairie	Commune	70 m <sup>2</sup>
19	Elargissement du carrefour	Commune	186 m <sup>2</sup>

- ER n°19 :

Références cadastrales : ZD 83

Superficie : 150 m<sup>2</sup>

Zonage PLU : N

Objet : Élargissement d'une voie de désenclavement

- ER n°24: la superficie est de 186 m<sup>2</sup> à la page 9 et 14 et de 205 m<sup>2</sup> à la page 17

## PIÈCES MODIFIÉES

Les modifications envisagées portent sur la liste des emplacements réservés annexée au PLU, sur le plan de zonage où sont localisés les emplacements réservés, ainsi que sur le rapport de présentation qui liste, page 81, les emplacements réservés en les regroupant par vocation.

La liste des emplacements réservés est modifiée comme suit :

N°	DÉSIGNATION	Bénéficiaire	Longueur ou surface
1	Aménagement des rives d'Allier pour l'accueil du public	Commune	17 240 m <sup>2</sup>
2	Réalisation d'un chemin piéton le long de l'Allier	Commune	ND
4	Aménagement des abords de la fontaine Margot	Commune	1 340 m <sup>2</sup>
5	Réaménagement de carrefour	Commune	80 m <sup>2</sup>
6	Réhabilitation d'une ancienne décharge en terrain communal	Commune	330 m <sup>2</sup> 1 250 m <sup>2</sup>
7			
8	Couverture d'un passage	Commune	30 ml
9	Création d'un parking	Commune	230 m <sup>2</sup>
10			140 m <sup>2</sup>
11	Création de parkings	Commune	140 m <sup>2</sup>
14	Création d'un chemin de désenclavement le long de la rase	Commune	3 m de large 230 ml
15	Elargissement du chemin de Puy Sally	Commune	Largueur de rue : 7 m
16	Elargissement de la rue du Château	Commune	14 m <sup>2</sup>
17	Acquisitions d'un chemin sur réseaux publics d'assainissement	Commune	60 m <sup>2</sup>
18	Agrandissement de la place de la Mairie	Commune	70 m <sup>2</sup>
19	Elargissement du carrefour	Commune	186 m <sup>2</sup>
20	Aménagement d'un parking	Commune	60 m <sup>2</sup>
21	Elargissement du carrefour et aménagement d'un parking	Commune	50 m <sup>2</sup>
22	Aménagement d'un parking	Commune	100 m <sup>2</sup>
24	Elargissement d'une voie de désenclavement	Commune	205 m <sup>2</sup>

- ER n°24 :

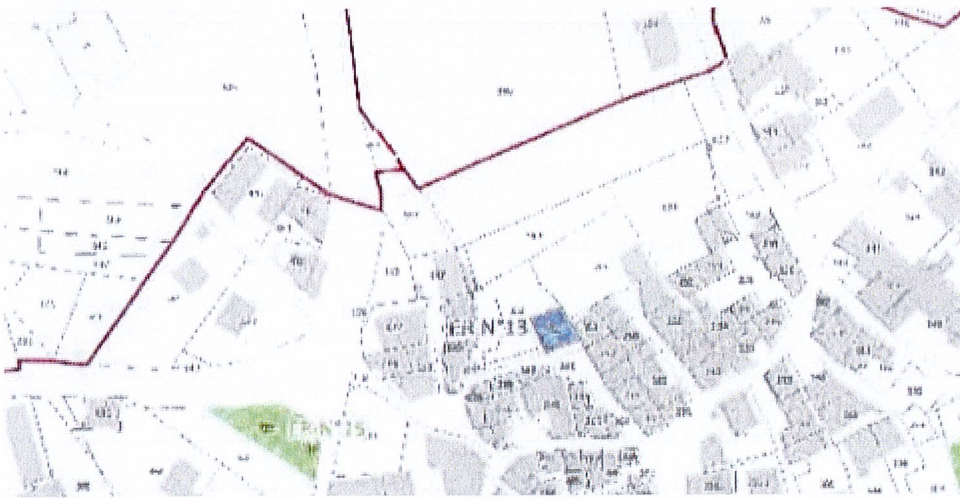
Références cadastrales : AC 351

Superficie : 186 m<sup>2</sup>

Zonage PLU : UD

Objet : Aménagement d'une voie de désenclavement

- Le plan de situation page 15 matérialise un ER 13 non modifié , alors que la modification n°1 du PLU l'a supprimé.



--

**Marion PUJOL-LAFOND**

Cheffe de Bureau Planification et Aménagement

SPAR/BPA

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-dôme

Cité administrative 2 rue Pélissier CS 40400 63033 CLERMONT-FERRAND

Tel : +33 443360396 - Mobile : +33 786538179

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE,  
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT  
ET DE LA PRÉVENTION  
DES RISQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des  
Territoires du Puy-de-dôme